

**ATARI**

Société Anonyme

78 rue Taitbout  
75009 PARIS

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2016

**MAZARS**  
61 rue Henri Regnault  
92400 COURBEVOIE

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Immeuble Higashi  
106 cours Charlemagne  
69002 LYON

## **ATARI**

Société Anonyme

78 rue Taitbout  
75009 PARIS

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2016

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ATARI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 "Principes retenus pour l'arrêté des comptes" de l'annexe aux comptes annuels, qui rappelle que les comptes annuels ont été établis au 31 mars 2016 selon les règles applicables en situation de continuité d'exploitation. Cette note expose les perspectives d'avenir de la société et les conditions dans lesquelles les litiges opposant la société à ALDEN ont été soldés par un accord daté du 12 juillet 2016.

## **II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'actif de votre société est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables appliquées sont décrites dans la note 2.2 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres et les dépréciations et provisions constituées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

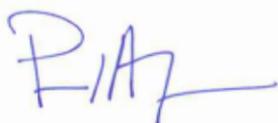
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons la sincérité et l'exactitude de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L.225-102-1 du code de commerce et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales.

Courbevoie et Lyon, le 3 août 2016

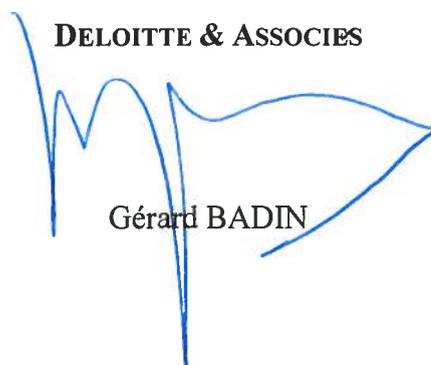
Les commissaires aux comptes

**MAZARS**



Paul-Armel JUNNE

**DELOITTE & ASSOCIES**



Gérard BADIN

## COMPTES ANNUELS

### 1. BILAN

<b>ACTIF (K€)</b>		<b>31.03.2016</b>	<b>31.03.2015</b>
Immobilisations incorporelles	Note 3	-	-
Immobilisations corporelles	Note 3	-	-
Immobilisations financières	Note 4	<b>9 248</b>	9 701
<b>Actif immobilisé</b>		<b>9 248</b>	9 701
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-
Créances Clients et comptes rattachés	Note 5	<b>741</b>	2 515
Autres créances	Note 6	<b>100</b>	706
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	Note 7	<b>326</b>	1 866
<b>Actif circulant</b>		<b>1 167</b>	5 088
Comptes de régularisation	Note 8	<b>1 086</b>	851
<b>Total actif</b>		<b>11 501</b>	15 640

<b>PASSIF (K€)</b>		<b>31.03.2016</b>	<b>31.03.2015</b>
Capital		<b>1 832</b>	1 708
Primes d'émission, fusion, apports		<b>407 472</b>	345 945
Réserve légale		<b>946</b>	946
Report à Nouveau		<b>(423 335)</b>	(424 074)
Résultat de l'exercice		<b>1 774</b>	739
<b>Capitaux propres</b>	Note 9	<b>(11 310)</b>	(74 735)
<b>Autres fonds propres</b>	Note 10	-	63 477
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Note 11	<b>18 296</b>	21 966
Emprunts obligataires	Note 12	<b>1 900</b>	1 839
Emprunts et dettes auprès des établissts de crédit			-
Emprunts & dettes financières diverses	Note 13	<b>650</b>	1 190
Fournisseurs & comptes rattachés	Note 14	<b>933</b>	961
Dettes d'exploitation	Note 14	<b>949</b>	698
<b>Dettes</b>		<b>4 431</b>	4 688
Comptes de régularisation	Note 8	<b>83</b>	245
<b>Total passif</b>		<b>11 501</b>	15 640

## 2. COMPTE DE RESULTAT

(K€)		31.03.2016	31.03.2015
Chiffre d'affaires		1 422	145
Autres produits		295	36
Reprise amortissements, provisions & transferts de charges	Note 18	-	242
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Note 15	<b>1 717</b>	<b>422</b>
Autres achats et charges externes	Note 16	(1 441)	(533)
Impôts et taxes		(10)	(46)
Charges de personnel	Note 17	(639)	(393)
Autres charges	Note 16	(222)	(260)
Dotation aux amortissements et provisions	Note 18	(13)	(212)
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(2 325)</b>	<b>(1 443)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(607)</b>	<b>(1 021)</b>
Produits financiers		4 629	3 926
Charges financières		(3 397)	(2 887)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	Note 19	<b>1 232</b>	<b>1 038</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>624</b>	<b>17</b>
Produits exceptionnels		1 739	15 416
Charges exceptionnelles		(589)	(15 403)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 20	<b>1 150</b>	<b>13</b>
Impôt sur les bénéfices	Note 21	-	709
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 774</b>	<b>739</b>

## ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2016 de la société Atari (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 11,5 millions d'euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, montre un profit de 1,8 million d'euros.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015 ont une durée de 12 mois.

### 1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

#### Faits marquants de l'exercice 2015/2016 :

- **Remboursement des ORANES** : la Société avait modifié, en janvier 2014, les termes des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANEs) émises par Atari sous les codes ISIN suivants (FR0010690081 (les "ORANEs 2009"), FR0010696153 (les "Nouvelles ORANEs 2009"), et FR0010833053 (les "ORANEs 2010") (les ORANEs 2009, Nouvelles ORANEs 2009 et ORANEs 2010 sont ci-après dénommées les "ORANEs"). Les dates de maturité de ces instruments dilutifs avaient été fixées au 30 septembre 2015 à la suite des assemblées générales des porteurs de chacune des séries d'ORANEs concernées, tenues le 31 janvier 2014. Les ORANES ci-dessus ont donc été remboursées à la date du 30 septembre 2015 en principal et intérêts, étant précisé que seul le paiement des intérêts afférents aux ORANEs détenues par Ker Ventures et Alexandre Zyngier, soit un montant de 0,8 million d'euros, a été décalé, avec l'accord du conseil d'administration, jusqu'au 10 janvier 2016 au plus tard.
- **Contentieux Alden** : le contentieux avec Alden a donné lieu à plusieurs procédures judiciaires tant en France qu'aux Etats-Unis.

**En juillet 2016**, donc en période subséquente, un accord a été conclu avec Alden, permettant un remboursement final et définitif du prêt et mettant aussi un terme aux procédures judiciaires tant

en France qu'aux Etats-Unis.

Compte tenu de ces éléments, la société a arrêté les comptes au 31 mars 2016 en retenant le principe de continuité d'exploitation.

## **2. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

---

### **2.1. Principes retenus pour l'arrêté des comptes**

Les comptes de la société Atari sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

#### **Appréciation du principe de continuité de l'exploitation**

Le 12 juillet 2016, le Groupe Atari a conclu un accord avec Alden aboutissant à un remboursement global et définitif du prêt Alden. La Société Atari SA a financé le rachat de ce Prêt principalement comme suit :

- Emission d'actions nouvelles au profit d'un investisseur tiers pour 2 millions d'euros, au prix de 0,17 euro par action, et émission de 5 millions d'actions nouvelles au profit d'Alden, le tout se traduisant par une dilution limitée à 9% du capital ;
- Mise en place d'un prêt-relais de 2,0 millions d'euros par Ker Ventures (holding personnelle de Frédéric Chesnais) et de 0,5 million d'euros par Alex Zyngier, administrateur. Ce prêt-relais de 2,5 millions d'euros, porte intérêt à 10% l'an et est assorti de bons de souscription d'actions au même prix que ci-dessus pour un prix d'exercice global de 875,000 euros.

Avec cet accord intervenu le 12 juillet 2016 :

- Le Groupe Atari n'a plus aucune dette envers Alden ;
- Les sûretés qui grevaient les actifs dont la marque sont totalement levées ;
- Le prix de rachat est de 5,3 millions d'euros, dont 4,5 millions payés en numéraire et le solde payé par remise de 5 millions d'actions, avec un engagement de conservation de ces actions de 6 mois ; à la connaissance de la Société, avant cette opération, Alden ne détient plus aucune action Atari et les 5 millions d'actions remises représentent à ce jour 2,73% du capital d'Atari ;
- Cette opération permettra de constater un profit de 7,2 millions d'euros dans les comptes consolidés du prochain exercice 2016/2017 (aucune incidence comptable n'a été enregistrée dans les comptes au 31 mars 2016) ;
- Il est mis un terme définitif à toutes les procédures judiciaires en France et aux Etats-Unis.

La demande formulée en justice par Atari était, outre l'annulation du prêt, le remboursement en faveur d'Atari, un trop-payé de 4,1 millions d'euros. Pour autant, Atari a préféré conclure un accord transactionnel avec Alden sur les bases ci-dessus exposées principalement pour les raisons suivantes:

- Les risques juridiques en France, en particulier une possible annulation par la Cour d'Appel de Paris du délai de grâce de 2 ans obtenu en première instance par Atari et qui aurait inmanquablement entraîné l'ouverture d'une procédure collective, ou les risques de prescription des actions judiciaires ;
- Les risques juridiques aux Etats-Unis, Alden ayant obtenu une réouverture de la procédure de Chapter 11 limitée à l'examen de la clause compromissaire et son éventuelle application au prêt ;
- Les frais d'avocats significatifs dans les deux pays ;
- Et enfin, aux plans stratégique et opérationnel, l'avantage de pouvoir lever immédiatement toutes les sûretés, notamment sur la marque, et de s'affranchir d'une incertitude majeure

sur l'avenir du Groupe qui handicapait le développement de relations fructueuses avec des partenaires sur le long terme.

La société étudie les modalités de refinancement du prêt de 2,5 millions d'euros ayant pour échéance décembre 2018, et, sous réserve de l'accord des autorités de marché, envisage d'offrir à tous les actionnaires d'Atari la possibilité de souscrire à des actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant limité à 2,5 millions d'euros, au prix de 0,17 euro par action nouvelle. Cette opération, si elle se réalisait, ferait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF, entraînerait une dilution de 8% compte non tenu des opérations ci-dessus. Cette opération serait garantie par Ker Ventures et Alexandre Zyngier, qui souscriraient les actions non souscrites par le public par compensation avec le prêt de 2,5 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, la société Atari SA a arrêté les comptes au 31 mars 2016 en retenant le principe de continuité d'exploitation.

Afin de disposer des financements nécessaires à son exploitation au cours de l'exercice 2016/2017 et au-delà, la stratégie d'Atari SA, société-mère du Groupe est la création, le développement et la valorisation d'un portefeuille de propriétés intellectuelles et de marques dans le domaine de l'Entertainment en général et de l'industrie des jeux vidéo interactifs en particulier (segments des jeux mobiles et en ligne). Les priorités à court terme sont la poursuite des efforts du Groupe de stabilisation du Groupe et la relance du catalogue et l'élargissement des supports d'exploitation de la marque.

## 2.2. Principes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Matériel et outillage 1 à 4 ans
- Agencements et aménagements 10 ans
- Mobilier 2 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

- **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

- **Frais et prime d'émission et de remboursement d'emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'émission. Les frais, primes d'émission et de remboursement sont portés dans le poste de l'actif « Comptes de régularisation » et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, sauf si le risque de remboursement fait l'objet d'une couverture.

- **Options de souscription d'actions**

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

- **Intégration fiscale**

Atari et Atari Europe ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ses filiales qu'elle a déjà déduits. Atari SA est la société tête du Groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA et Atari Europe SAS.

- **Tableau des flux de trésorerie consolidés**

La trésorerie comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement.

Tous les flux de trésorerie liés à des avances, prêts et emprunts entre sociétés intégrées sont comptabilisés à leur valeur nette dans le poste Trésorerie nette dégagée par le financement, sur la ligne « Variation nette des soldes internes ».

- **Recours aux estimations**

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la Société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues.

### **3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles et corporelles n'ont pas varié de manière significative au cours de l'exercice :

#### **3.1. Immobilisations incorporelles**

(K€)	01/04/2015	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	31/03/2016
Logiciels	372	-	(371)	1
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Total valeur brute</b>	<b>372</b>	<b>-</b>	<b>(371)</b>	<b>1</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>(372)</b>	<b>-</b>	<b>371</b>	<b>(1)</b>
<b>Valeur nette immobilisations incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 3.2. Immobilisations corporelles

(K€)	01/04/2015	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	31/03/2016
Agencements, installations	-	-	-	-
Matériel, Mobilier de bureau	3	1	(3)	1
<b>Total valeur brute</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>(3)</b>	<b>1</b>
<b>Total amortissements</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>
<b>Valeur nette immobilisations corporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### 4.1. Evolutions du poste

(K€)	01/04/2015	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Impact change	31/03/2016
Titres de participation	809 373	-	-	-	809 373
Créances rattachées à des participations	19 627	2 173	-	(514)	21 286
Intérêts courus sur créances rattachées	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3 769	1	(2 288)	-	1 481
<b>Total valeur brute</b>	<b>832 768</b>	<b>2 173</b>	<b>(2 288)</b>	<b>(514)</b>	<b>832 140</b>
<b>Total provisions</b>	<b>(823 067)</b>	<b>(412)</b>	<b>245</b>	<b>342</b>	<b>(822 892)</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>9 701</b>	<b>1 761</b>	<b>(2 043)</b>	<b>(172)</b>	<b>9 248</b>

Les créances rattachées aux participations enregistrent des avances consenties aux filiales détenues à 100% : Atari Capital Partners pour 1 631 K€, Atari Inc pour 130 K€ et à Atari Europe pour 412 K€.

Les mouvements afférents aux autres immobilisations financières correspondent aux cessions d'actions propres détenues par la Société.

Au 31 mars 2016, la Société détient 6 663 984 actions propres soit 3,64% du capital de la Société.

### 4.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

(K€)	01/04/2015	Dotations	Reprises	Impact change	31/03/2016
Titres de participation	804 689	-	-	-	804 689
Créances rattachées à des participations	17 866	412	-	(342)	17 936
Intérêts courus sur créances rattachées	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	512	1	(245)	-	267
<b>Total provisions</b>	<b>823 067</b>	<b>413</b>	<b>(245)</b>	<b>(342)</b>	<b>822 892</b>

La dotation aux provisions sur créances rattachées à des participations correspond à la dépréciation de l'avance consentie à Atari Europe au cours de l'exercice.

La reprise de provision sur les autres immobilisations financières concerne les actions propres valorisées au cours moyen du mois de mars 2016.

## 5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(K€)	31/03/2016			31/03/2015
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Hors Groupe			-	-
Groupe	3 099	(2 357)	741	-
Factures à établir	-	-	-	2 515
				-
<b>Total valeur nette</b>	<b>3 099</b>	<b>(2 357)</b>	<b>741</b>	<b>2 515</b>

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an. Il s'agit principalement de créances sur Atari Europe, créances qui à la clôture de l'exercice précédent figuraient en factures à établir. Les créances sur Atari Europe ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation en totalité.

## 6. AUTRES CREANCES

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
Etat, Impôt sur les bénéfices	-	555
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	100	144
Autres créances	-	7
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>706</b>

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an. Au 31 mars 2015, la créance d'impôt était relative à un crédit d'impôt recherche de 555 K euros qui a fait l'objet d'un encaissement au cours de l'exercice.

## 7. DISPONIBILITES

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	326	1 866
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>1 866</b>

## 8. COMPTES DE REGULARISATION

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
Charges constatées d'avance	39	66
Frais d'émission d'emprunt	46	62
Ecart de conversion actif sur immobilisations financières	992	648
Ecart de conversion actif sur créances et dettes	8	75
<b>Total comptes de régularisation actif</b>	<b>1 086</b>	<b>851</b>

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
Produits constatés d'avance	-	-
Ecart de conversion passif sur immobilisations financières	78	245
Ecart de conversion passif sur créances et dettes	6	-
<b>Total comptes de régularisation passif</b>	<b>83</b>	<b>245</b>

Les charges constatées d'avance ont pour nature des charges d'exploitation (assurance, redevances).

Au 31 mars 2016, comme au 31 mars 2015, les frais d'émission d'emprunt concernent : les frais d'émission des OCEANE 2020 non converties en actions au 31 mars 2016 et amortis sur la durée de l'emprunt. Au 31 mars 2016 le solde de ce poste ressort à 46 K€ après constatation d'une dotation aux amortissements sur charges à répartir pour 11,9 K€ au cours de l'exercice.

Les écarts de conversion actif et passif sont liés à l'actualisation des créances et des dettes libellées en devises.

## 9. CAPITAUX PROPRES

(K€)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Total
<b>Capitaux propres au 31 mars 2015</b>	<b>170 813 236</b>	<b>1 708</b>	<b>345 945</b>	<b>946</b>	<b>(424 073)</b>	<b>739</b>	<b>(74 735)</b>
Affectation du résultat 2015					739	(739)	-
Conversion d'ORANES (maturité 09/2015)	12 372 338	124	61 515				61 639
Frais émission OCEANES 2015-2020			12				12
Résultat au 31 mars 2016						1 774	1 774
<b>Capitaux propres au 31 mars 2016</b>	<b>183 185 574</b>	<b>1 832</b>	<b>407 472</b>	<b>946</b>	<b>(423 334)</b>	<b>1 774</b>	<b>(11 310)</b>

Au 30 septembre 2015, des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANES) émises par Atari sous les codes ISIN suivants sont arrivées à maturité :

- o FR0010690081 (les "ORANES 2009"),
- o FR0010696153 (les "Nouvelles ORANES 2009"),
- o FR0010833053 (les "ORANES 2010"),

Elles ont été converties en actions, générant la création de 12 372 338 actions nouvelles.

### **9.1. Actions ordinaires**

Au 31 mars 2014, le capital se compose de 48 721 472 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Au 31 mars 2015, le capital se compose de 170.813.236 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Au 31 mars 2016, le capital se compose de 183.185.574 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,01 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

### **9.2. Plan d'options de souscription d'actions d'Atari**

Il ne subsiste plus qu'un seul plan d'attribution d'options de souscription d'actions en cours. Décidé par l'assemblée générale du 30 septembre 2014, 5 104 000 options ont été attribuées en date du 30 octobre 2014, dont 4 000 000 pour M. Frédéric Chesnais.

Au cours de l'exercice 2015/2016, 521 472 options supplémentaires ont été attribuées dans le cadre de ce plan. Au 31 mars 2016, il restait 2 378 528 options à attribuer.

Au 31 mars 2016, le nombre total d'actions pour lesquelles des options existantes pouvaient être exercées représentait 3,07 % du capital de la Société à cette date.

### **9.3. Plan d'épargne entreprise (PEE)**

Aucun nouveau Plan d'épargne entreprise n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent.

#### 9.4. Attributions de droits à des actions de performance

Les actions de performance ont toutes été annulées du fait du départ des salariés ou du non-respect des critères de performance.

### 10. AUTRES FONDS PROPRES

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
ORANE 2009 (FR0010690081)	-	2 133
ORANE 2009 (FR0010696153)	-	61 142
ORANE 2010 (FR0010833053)	-	202
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>63 477</b>

Au 30 septembre 2015, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANES) émises par Atari sont arrivées à maturité et ont toutes été converties en actions.

### 11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(K€)	31 mars 2015	Dotations	Reprises		31/03/2016
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques de change	723	278	-	-	1 000
Provisions pour risques financiers envers des filiales	21 083	-	-	(3 948)	17 135
Autres provisions	160	-	-	-	160
<b>Total</b>	<b>21 966</b>	<b>278</b>	<b>-</b>	<b>(3 948)</b>	<b>18 296</b>
dont exploitation					
dont financier		278		(3 948)	
dont exceptionnel					

Les provisions pour risques de change s'élèvent à 1 million d'euros.

Les provisions pour risques financiers sont destinées à couvrir les risques de change, ainsi que les risques liés aux situations nettes négatives de certaines filiales.

Les provisions pour risques liés aux situations nettes négatives concernent Atari Europe à hauteur de 17,1 millions d'euros.

### 12. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

#### 12.1. Position au 31 mars 2016

(K€)	OCEANES 2003-2020	OCEANES 2015-2020	Total
% des obligations converties/échangées	99,50%	76,36%	
Nombre d'obligations en circulation	82 906	3 359 866	
Montant nominal	580	1 176	
Prime de remboursement (1)	45	-	
Intérêts courus		99	
<b>Total</b>	<b>625</b>	<b>1 275</b>	<b>1 900</b>
dont échéance à moins d'un an			
dont échéance à plus d'un an	625	1 275	1 900

(1) Les titres acquis sous réserve d'un complément de prix ont par la suite été ajustés pour prendre en compte le prix d'acquisition définitif.

## **12.2 Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes émises en février 2015 (Océanes 2020) - ISIN FR0012395663**

A la clôture de l'exercice, 3 359 866 Océanes 2020 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à la conversion, cela entraînerait l'émission de 3 359 866 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 1,83% à la clôture de l'exercice.

## **12.3. OCEANE 2003-2020 (anciennement OCEANE 2003-2009)**

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2020 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,30 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance le 1er avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 %, prime de remboursement incluse). Chaque obligation pouvait initialement être convertie en une action Atari. Ce ratio de conversion a été porté à 1,02 action en décembre 2004, pour prendre en considération l'attribution de BSA gratuits à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Atari devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des OCEANE à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE 2020 en cas de défaut ».

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207C 0246 daté du 2 février 2007) ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 OCEANE 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des OCEANE qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et /ou d'échange a été portée à 0,024 actions pour 1 OCEANE 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions. Enfin, suite à l'émission des ORANE-BSA décidée le 9 décembre 2009, le nouveau ratio d'attribution d'actions s'élève à 0,24874 action pour 1 OCEANE 2011.

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2020 n'ont plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari. Les OCEANE 2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société depuis cette date.

Au 31 mars 2016, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2020.

### 13. AUTRES DETTES FINANCIERES

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
Intérêts courus s/ emprunts obligataires	152	10
Découverts bancaires	-	-
Intérêts courus s/ ORANE	-	681
Dettes envers des filiales du groupe	497	499
Autres	-	-
<b>Total autres dettes financières et intérêts courus</b>	<b>650</b>	<b>1 190</b>
<i>dont échéance à plus d'un an</i>	497	509
<i>dont échéance à moins d'un an</i>	152	681

### 14. DETTES D'EXPLOITATION

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
Fournisseurs et comptes rattachés	933	961
Personnel	120	47
Organismes sociaux	93	79
Etat, impôts et taxes	453	472
Autres dettes	283	100
<b>Total</b>	<b>1 882</b>	<b>1 659</b>

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

### 15. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
Chiffre d'affaires	1 422	145
Autres produits d'exploitation	295	36
<b>Total</b>	<b>1 717</b>	<b>180</b>

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de refacturations aux sociétés du Groupe.

## 16. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les « autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
Achats non stockés	32	15
Sous-traitance	-	-
Redevances de licence	107	134
Loyers immobiliers (y compris charges locatives)	55	99
Locations mobilières (y compris crédit bail)	3	2
Entretien, réparations, maintenance	7	8
Assurance	42	11
Honoraires	982	191
Publicité, publications, relations publiques	69	99
Déplacements, missions et réceptions	60	47
Frais postaux et télécommunication	4	10
Services bancaires et frais sur titres	72	73
Jetons de présence	222	100
Autres charges	7	3
<b>Total</b>	<b>1 663</b>	<b>793</b>

L'augmentation des honoraires est liée aux prestations des avocats et conseils intervenus dans le contentieux avec Alden.

## 17. CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif moyen employé pendant les deux derniers exercices était de 2 cadres.

Le montant des rémunérations versées par la société aux membres des organes d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 2016 comprend charges sociales comprises, 12 K€ de salaires versés et 222 K€ de jetons de présence provision comprise.

Le montant des rémunérations versées par la société aux membres des organes d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 2015 comprend 12 K€ de salaires versés et 100 K€ de jetons de présence provisionnés et non payés.

La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale instaure notamment la création d'un compte personnel de formation (CPF), qui permet de capitaliser des heures de formation à raison de 24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis de 12 heures jusqu'à la limite de 150 heures au total, pour un CDI à temps plein. Ce droit n'a pas été utilisé par les salariés au cours de l'année civile 2015. L'engagement de la société au titre du CPF au 31 mars 2016 est de 173 heures contre 137 heures l'année précédente.

## 18. REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
Provisions pour risques et charges	-	242
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	-	-
<b>Total reprises</b>	<b>-</b>	<b>242</b>
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations incorporelles	-	1
- Immobilisations corporelles	1	-
Dotations aux amortissements sur charges à répartir	12	210
Provisions pour risques et charges	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs circulant		-
<b>Total dotations</b>	<b>13</b>	<b>212</b>

## 19. RESULTAT FINANCIER

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
<b>Produits financiers</b>		
- Différences de change	0	34
- Dividendes	-	-
- Intérêts et produits assimilés	58	17
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	4 552	2 665
- Autres produits financiers	18	1 210
- Produits de cession valeurs mobilières	-	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>4 629</b>	<b>3 926</b>
<b>Charges financières</b>		
- Différences de change	(2)	(6)
- Intérêts et charges assimilées	(330)	(365)
- Dotations aux amortissements et provisions	(3 064)	(1 841)
- Autres charges financières		(675)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(3 397)</b>	<b>(2 887)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>1 232</b>	<b>1 038</b>

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2016 intègrent notamment une reprise de provision pour situation nette négative de Atari Europe pour un montant de 3 948K€.

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2016 intègrent principalement :

- la dotation aux provisions pour perte de change de 278 K€ ;
- la dotation pour dépréciation de comptes courants de filiales du fait de variations de taux de change pour 429 K€ ;
- la dotation pour dépréciation des créances Atari Europe pour 2 357 K€.

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2015 intègrent :

- les reprises sur provisions relatives aux avances consenties à la société Eden liquidée en septembre 2014 et une reprise sur provision pour situation nette négative pour 1,3 million d'euros sur Atari Japon ;
- les autres produits financiers correspondent à l'ajustement des intérêts à payer sur les ORANES en raison notamment des conversions intervenues ;

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2015 intègrent principalement :

- la dotation aux provisions pour situation nette négative de Atari Europe pour 711 K€ ;
- la dotation pour dépréciation de comptes courants de filiales du fait de variations de taux de change pour 618 K€ ;
- la dotation aux provisions sur actions propres pour 512 K€ ;
- les autres charges financières correspondent à la perte des avances en compte courant consenties à la filiale Eden liquidée en septembre 2014 ;

## 20. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(K€)	31 mars 2016	31 mars 2015
<b>Produits exceptionnels</b>		
- Opérations de gestion		-
- Opérations en capital	1 739	15
- Amortissement et provisions		15 400
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 739</b>	<b>15 416</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
- Opérations de gestion	(120)	(1)
- Opérations en capital	(469)	(15 402)
- Amortissement et provisions		-
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(589)</b>	<b>(15 403)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 150</b>	<b>13</b>

Au 31 mars 2016, les produits et charges exceptionnelles correspondent essentiellement au résultat des opérations sur actions propres.

Au 31 mars 2015, les produits et charges exceptionnelles correspondent essentiellement à la valeur des titres Eden enregistrée en charges exceptionnelle et à la reprise de provision afférente suite à sa liquidation judiciaire.

## 21. IMPOT SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION AUX BENEFICES DE L'ENTREPRISE

Atari SA a opté depuis le 1er juillet 1995, pour le régime de l'intégration fiscale au titre du Groupe qu'elle constitue avec la société Atari Europe SAS. Au 31 mars 2016, les pertes fiscales reportables du Groupe sont d'environ 735 millions d'euros.

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires non reconnus au 31 mars 2016 sont d'un montant de 245 millions d'euros représentant une valeur de 1,40 euro par action, hors action en autocontrôle composant le capital au 31 mars 2016.

Au 31 mars 2016, le résultat fiscal d'intégration est bénéficiaire de 1,0 million d'euros avant imputation des reports déficitaires. L'utilisation de ceux-ci permet ainsi une économie d'impôt d'environ 0,3 million d'euros.

Dans la mesure où la société dispose de pertes fiscales importantes, la répartition de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel n'est pas pertinente.

## **22. ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES PRODUITS A RECEVOIR**

### **22.1. Etat des charges à payer**

<b>(K€)</b>	<b>31 mars 2016</b>	<b>31 mars 2015</b>
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	<b>533</b>	579
Dettes fiscales et sociales :		
- Provision Bonus, CP, RTT et CET	<b>114</b>	37
- Autres charges sociales à payer	<b>48</b>	16
- Dettes fiscales	<b>58</b>	58
- Autres	<b>163</b>	100
<b>Total</b>	<b>916</b>	791

Les montants au 31 mars 2016, comme au 31 mars 2015, sont principalement constitués des factures non parvenues.

### **22.1. Etat des produits à recevoir**

<b>(K€)</b>	<b>31 mars 2016</b>	<b>31 mars 2015</b>
Créances clients - Factures à établir	-	2 515
Autres créances - Produits à recevoir	-	1
<b>Total</b>	-	2 515

Les créances clients, au 31 mars 2015, étaient des management fees restant à facturer à Atari Europe SAS. Celles-ci ont été facturées au cours de l'exercice 2015/2016.

## **23. ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

### **23.1. Engagements donnés**

#### **23.1.1 Garanties accordées par la société Atari dans le cadre du Prêt Alden**

Compte tenu de l'accord intervenu avec Alden, en date du 12 juillet 2016, il n'existe plus aucune sûreté ou garantie octroyée à des tiers.

#### **23.1.2. Engagements de location simple**

La société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée de 3 ans renouvelable prenant effet au 15 juin 2010. Le loyer annuel chargé est d'environ 60 K€.

#### **23.1.3. Contrats de crédit-bail**

Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail significatif.

#### **23.1.4. Indemnités de départ en retraite**

Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

## **24. LITIGES**

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le Groupe estime que les

obligations qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

### **24.1. Litige entre des anciens salariés et la Société**

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers. La demande est de 17 millions d'euros. La Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. La dernière audience s'est tenue le 16 juin 2016 dont les résultats devraient être connus en septembre 2016.

Par ailleurs, la Société avait été assignée le 11 juin 2013 par un autre ancien salarié dans le cadre d'un contentieux commercial portant sur le règlement d'un complément de prix relatif à l'acquisition d'un studio de développement en 2002. Cet ancien salarié a souhaité obtenir en justice des justificatifs financiers susceptibles de permettre de déterminer contradictoirement le calcul d'un complément de prix auquel il aurait droit. La société considère qu'elle a bien effectué des règlements de complément de prix au profit dudit salarié conformément aux dispositions du contrat. Un accord transactionnel a été conclu pour des montants non significatifs.

### **24.2. Autres**

Dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges, contentieux ou procédures, en cours, en suspens ou, dont il pourrait être menacé, dont la société estime qu'ils n'ont pas entraîné ou n'entraîneront aucun coût significatif ou n'ont pas eu et n'auront aucune incidence sensible sur la situation financière, l'activité et/ou le résultat du Groupe dans la mesure où les expositions financières se limitent à moins de 160 000 € en cumulé et qu'ils ont fait l'objet des provisions adéquates.

## **25. IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES**

---

La Société établit elle-même des comptes consolidés.

## 26. ENTREPRISES LIEES

(K€)	Montants concernant les entreprises liées	
	Bruts	Nets
<b>ACTIF</b>		
Titres de participation et titres immobilisés	809 373	4 684
Créances rattachées à des participations	21 286	3 350
Autres immobilisations financières	-	-
Créances de l'actif circulant	3 099	741
<b>PASSIF</b>		
Autres dettes financières	497	497
Dettes d'exploitation	37	37
<b>PRODUITS &amp; CHARGES OPERATIONNELS</b>		
Produits d'exploitation	1 422	1 422
Charges d'exploitation	42	42
<b>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>		
Produits financiers	73	73
Charges financières	-	-

## 27. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Montants en K€	Capital	Capitaux propres (hors capital)	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus :		Prêts et avances consentis non remboursés	Chiffre d'affaires dernier exercice	Résultat dernier exercice	Observations
				Brute	Nette				
<b>A Filiales (détention supérieure à 50%)</b>									
Atari Europe SAS	190	(31 711)	100%	314 265	-	11 765	2 363	1 080	
California US Holdings Inc.	-	2 447	100%	429 370	-	-	-	(82)	
Atari Inc	-	6 933	100%	3 224	3 224	125	6 373	(661)	
Atari Interactive Inc.	-	(225)	100%	43 618	-	-	2 180	65	
Atari Capital Partners	1 728	(591)	100%	1 459	1 459	3 225	-	(910)	
Infogrames Interactive Ltd	-	(6 194)	100%	14 055	-	-	-	-	(a)
Infogrames Interactive Direct Ltd	-	1 175	100%	-	-	-	-	-	(a)
Infogrames Learning Ltd	9 362	(14 939)	100%	-	-	-	-	-	(a)
Infogrames Interactive GmbH	26	455	100%	189	-	-	-	-	(a)
Hartland Trefoil Ltd	3	(55)	100%	-	-	-	-	-	(a)
Microprose Software Ltd	0	66	100%	71	-	-	-	-	(a)
Microprose Ltd	5 611	(2 541)	100%	2 769	-	-	-	-	(a)
Atari Japan KK	274	(2 384)	100%	328	-	2 110	-	-	(a)
<b>B Participations (détention entre 10% et 50%)</b>									

(a) Sociétés dormantes.

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ont été déterminés :

- au titre du capital et des capitaux propres sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;
- au titre du chiffre d'affaires nets et du résultat sur la base du taux de change moyen de l'exercice auquel ils se rapportent.

## 28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

---

Au 31 mars 2016, la dette financière du Groupe au passif du bilan consolidé comprend le prêt Alden (le « Prêt »), pour un montant total, principal et intérêts courus, de 12,5 millions d'euros.

Trois procédures judiciaires étaient en cours avec Alden, tant en France qu'aux Etats-Unis.

Le 12 juillet 2016, le Groupe Atari a conclu un accord avec Alden aboutissant à un remboursement global et définitif du prêt Alden. La société mère Atari SA a financé le rachat de ce Prêt principalement comme suit :

- Emission d'actions nouvelles au profit d'un investisseur tiers pour 2 millions d'euros, au prix de 0,17 euro par action, et émission de 5 millions d'actions nouvelles au profit d'Alden, le tout se traduisant par une dilution limitée à 9% du capital ;
- Mise en place d'un prêt-relais de 2,0 millions d'euros par Ker Ventures (holding personnelle de Frédéric Chesnais) et de 0,5 million d'euros par Alex Zyngier, administrateur. Ce prêt-relais de 2,5 millions d'euros, porte intérêt à 10% l'an et est assorti de bons de souscription d'actions au même prix que ci-dessus pour un prix d'exercice global de 875,000 euros.

Avec cet accord intervenu le 12 juillet 2016 :

- Le Groupe Atari n'a plus aucune dette envers Alden ;
- Les sûretés qui grevaient les actifs dont la marque sont totalement levées ;
- Le prix de rachat est de 5,3 millions d'euros, dont 4,5 millions payés en numéraire et le solde payé par remise de 5 millions d'actions, avec un engagement de conservation de ces actions de 6 mois ; à la connaissance de la Société, avant cette opération, Alden ne détient plus aucune action Atari et les 5 millions d'actions remises représentent à ce jour 2,73% du capital d'Atari ;
- Cette opération permettra de constater un profit de 7,2 millions d'euros dans les comptes consolidés du prochain exercice 2016/2017 (aucune incidence comptable n'a été enregistrée dans les comptes au 31 mars 2016) ;
- Il est mis un terme définitif à toutes les procédures judiciaires en France et aux Etats-Unis.

La demande formulée en justice par Atari était, outre l'annulation du prêt, le remboursement en faveur d'Atari d'un trop-payé de 4,1 millions d'euros. Pour autant, Atari a préféré conclure un accord transactionnel avec Alden sur les bases ci-dessus exposées principalement pour les raisons suivantes:

- Les risques juridiques en France, en particulier une possible annulation par la Cour d'Appel de Paris du délai de grâce de 2 ans obtenu en première instance par Atari et qui aurait inmanquablement entraîné l'ouverture d'une procédure collective, ou les risques de prescription des actions judiciaires ;
- Les risques juridiques aux Etats-Unis, Alden ayant obtenu une réouverture de la procédure de Chapter 11 limitée à l'examen de la clause compromissaire et son éventuelle application au prêt ;
- Les frais d'avocats significatifs dans les deux pays ;
- Et enfin, aux plans stratégique et opérationnel, l'avantage de pouvoir lever immédiatement toutes les sûretés, notamment sur la marque, et de s'affranchir d'une incertitude majeure sur l'avenir du Groupe qui handicapait le développement de relations fructueuses avec des partenaires sur le long terme.